

Le Ministre aux Relations avec le Parlement

Monsieur le Président de la Chambre des Députés Luxembourg

Luxembourg, le 1 3 JAN. 2023

Personne en charge du dossier: Jean-Luc Schleich 247 - 82954

SCL: PET 2245 - 7 / pc

Objet : Pétition n° 2245 – Sanctionner le Gouvernement russe suite à l'invasion de l'Ukraine en déclarant l'ambassadeur de la Fédération de Russie persona non grata au Grand-Duché de Luxembourg.

Monsieur le Président,

Comme suite à la demande afférente de la Commission des Pétitions du 26 octobre 2022, j'ai l'honneur de vous faire parvenir en annexe la prise de position de Monsieur le Ministre des Affaires étrangères et européennes à l'égard de la pétition n° 2245 relative à l'objet sous rubrique.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Le Ministre aux Relations avec le Parlement

Marc Hansen

Objet : Pétition n° 2245 Sanctionner le Gouvernement russe suite à l'invasion de l'Ukraine en déclarant l'ambassadeur de la Fédération de Russie persona non grata au Grand-Duché de Luxembourg.

Dès le début de l'agression russe contre l'Ukraine, le Luxembourg, ensemble avec ses partenaires européens, a clairement condamné cette violation flagrante du droit international. L'Union européenne a très rapidement décidé de prendre des mesures fortes, notamment en adoptant huit paquets de sanctions contre des individus et entités russes qui soutiennent la guerre d'agression du Kremlin. A l'image de la majorité des Etats membres de l'UE, en réponse à l'expulsion de diplomates de plusieurs pays européens, le Luxembourg a déclaré le 6 avril 2022 un des diplomates de l'ambassade russe au Luxembourg persona non grata, à l'image de la majorité des Etats membres de l'UE, en réponse à l'expulsion de diplomates de plusieurs pays européens.

En dépit des relations extrêmement compliquées et difficiles avec la Fédération de Russie, la diplomatie reste un outil nécessaire pour trouver une sortie de crise, pour éviter que la situation ne se détériore encore davantage et, le moment donné, pour gérer et stabiliser une éventuelle situation post-crise. Qui plus est, déclarer l'ambassadeur russe persona non grata engendrerait une riposte similaire de la part de la Russie, ce qui n'est pas dans l'intérêt du Luxembourg, ni de l'Union européenne. Le Luxembourg n'a pas rompu ses relations diplomatiques avec la Russie et estime qu'il n'est pas judicieux de prendre une mesure si difficilement réversible. Dans une situation comme celle que nous connaissons actuellement, il est important de maintenir ouverts les canaux de communication qui existent encore.